



AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NO 290-5 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE ET À LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité ;

QU'UN Avis de motion est déposé par Mélodie Boissy, conseillère, en vue de l'adoption à une assemblée subséquente du règlement n° 290-5 relatif à la régie interne et à la procédure d'assemblée du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington ;

QUE ledit projet de règlement a pour but de retirer l'article 8 relatif aux appareils d'enregistrement ;

QUE la municipalité procédera à son adoption lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 août 2025 ;

QUE toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 16^e jour du mois de juillet 2025.

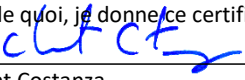
Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 16^e jour du mois de juillet 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de juillet 2025.


Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier